

COVID-19

PROTCOLE À RESPECTER LORS D'UN RENDEZ-VOUS DANS VOTRE AGENCE CERFRANCE

Cerfrance Côtes d'Armor fait le choix de laisser ses agences ouvertes et de maintenir les rendez-vous avec les adhérents dans ses locaux.

Pour votre santé et celle de nos collaborateurs, nous vous demandons d'appliquer rigoureusement les mesures suivantes :



Port du masque obligatoire pour toutes les personnes présentes et pendant toute la durée du rendez-vous.



Respecter l'horaire du rendez-vous et le nombre de personnes prévues. Le rendez-vous se fera dans une salle de réunion ou un bureau d'accueil afin de garantir une distance d'au moins 1 mètre entre chaque personne.



Vous laver ou vous désinfecter les mains au début et à la fin du rendez-vous. Votre interlocuteur Cerfrance le fera aussi. Du gel hydroalcoolique sera à votre disposition.



Venir avec votre matériel et vos documents.



Respecter tous les gestes barrières (ne pas se serrer la main, tousser ou éternuer dans votre coude, ...)

! A NOTER :

- **Il est impératif de prévenir votre interlocuteur Cerfrance afin de décaler votre rendez-vous si :**
 - Vous êtes positif au covid-19
 - Vous êtes identifié comme cas contact
 - Vous présentez des symptômes du covid-19
- **Certains rendez-vous peuvent être réalisés en visio, votre interlocuteur Cerfrance vous en fera la proposition.**

En cas de non-respect de ces règles sanitaires, votre interlocuteur Cerfrance sera dans l'obligation d'annuler le rendez-vous. Ensemble, soyons solidaires et responsables.